

LISTE DES DELIBERATIONS
23^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 19 décembre 2022

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 34 voix pour	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 22^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 22^{ème} séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2022.</p>
2	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire du service public périscolaire</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 de l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.</p>
3	Prend acte	<p><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines</u></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 de la société DALKIA, délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.</p>
4	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Adoption de l'avenant à la convention FISAC</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention FISAC.</p>
5	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2022</u></p> <p>L'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes figurant sur l'état de produits irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable d'un montant total de 23 696,14 €, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2022, article 6541 et 6542.</p> <p>D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
6	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Décision modificative n°4 du budget principal 2022 et du budget annexe des parcs de stationnement</u></p> <p>- D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :</p>

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	F	65	01	6573641	11Fi	R	AUX BUDGETS ANEXES ET AUX REGIES DOTEES DE LA SE	205 000,00
D	F	65	024	65748	DRH	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	9 000,00
D	F	68	01	6817	11Fi	R	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	46 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								260 000,00
D	F	023	01	023	11Fi	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-717 600,00
D	F	042	01	6811	11Fi	O	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	470 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-247 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								12 400,00
R	F	042	01	777	11Fi	O	RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF	12 400,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								12 400,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :								12 400,00

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	041	512	2158	11Fi	I	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	1 600,00
D	I	041	845	2312	11Fi	I	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	752,00
D	I	041	020	2313	11Fi	I	CONSTRUCTIONS	864,00
D	I	041	322	2313	11Fi	I	CONSTRUCTIONS	6 654,00
D	I	041	4221	2313	11Fi	I	CONSTRUCTIONS	864,00
D	I	041	847	2315	11Fi	I	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	864,00
D	I	040	01	13911	11Fi	O	SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	3 200,00
D	I	040	01	13913	11Fi	O	SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. DEPARTEMENTS	9 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								23 998,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								23 998,00
R	I	16	020	1641	11Fi	R	EMPRUNTS EN EUROS	260 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								260 000,00
R	I	041	512	1311	11Fi	I	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 600,00
R	I	041	322	2031	11Fi	I	FRAIS D'ETUDES	4 926,00
R	I	041	020	2033	11Fi	I	FRAIS D'INSERTION	752,00
R	I	041	020	2033	11Fi	I	FRAIS D'INSERTION	864,00
R	I	041	020	2033	11Fi	I	FRAIS D'INSERTION	864,00
R	I	041	020	2033	11Fi	I	FRAIS D'INSERTION	1 728,00
R	I	041	020	2033	11Fi	I	FRAIS D'INSERTION	864,00
R	I	021	01	021	11Fi	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-717 600,00
R	I	040	01	28188	11Fi	O	AMORT. AUTR IMMO CORPORELLES	470 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-236 002,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								23 998,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
R	F	74	8225	74	11FI	R	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	205 000,00
R	F	77	8225	778	11FI	R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-205 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :								0,00

D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7

Décide sous
35 voix pour

Actualisation des tarifs et loyers municipaux au 1er janvier 2023

- De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2023
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8

Décide sous
35 voix pour

Budget primitif 2023 – Budget général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023, les dépenses nouvelles d'investissement 2023, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants BP+DM 2022	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 400,00	14 600,00	14 600,00 article 10226
20	Immobilisations incorporelles	246 500,00	61 625,00	61 625,00 article 2031
204	Subventions d'équipement	449 809,00	112 452,25	112 452,00 article 2041511
21	Immobilisations corporelles	2 443 327,28	610 831,82	610 831,00 article 2188
23	Immobilisations en cours	2 515 670,72	628 917,68	628 917,00 article 2315
Total :		5 713 707,00	1 428 426,75	1 428 425,00

- d'inscrire les crédits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9

Décide sous
35 voix pour

Modification de l'AP-CP relative aux Vestiaires du stade Beausoleil (VESTBEAU22)

- de modifier l'AP-CP relative aux travaux de construction des vestiaires du stade Beausoleil (VESTBEAU22) comme suit :

Cette AP/CP est ramenée à une période de **2 ans, de 2022 à 2023.**

Montant de l'AP/CP : 1 800 000 €

Crédits de paiement 2022 : 4 926,- €

Crédits de paiement 2023 : 1 795 074,- €

Financements attendus : 1 131 500 €

> Etat (DSIL) : 450 000 €

> Europe (FEDER) : 250 000 €

> Région Grand Est : 250 000 €

> CASC : 136 500 €

> Fédération (FAFA) : 45 000 €

		- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.																																										
10	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Indemnité de logement du Pasteur de la paroisse luthérienne de SARREGUEMINES pour l'année 2023</u></p> <p>- de fixer l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2023 à 8 631 €,</p> <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023, article 6558 - fonction 024,</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																																										
11	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Indemnité de logement du Rabbín de SARREGUEMINES pour l'année 2023</u></p> <p>- de fixer l'indemnité de logement du Rabbín de Sarreguemines pour l'année 2023 à 4 634 €,</p> <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023, article 6558 - fonction 024.</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>																																										
12	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Mise à jour de la convention de mise à disposition d'une salle de classe au CHS</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention actualisée de mise à disposition d'une salle de classe pour le dispositif Ecole AZUR du CHS ainsi que les avenants potentiels à cette convention. Cette convention annule et remplace les précédentes.</p>																																										
13	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Bourse au sport – versement des participations</u></p> <p>- d'attribuer aux associations concernées par le dispositif les subventions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM DU CLUB</th> <th>SUBVENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ASS Neunkirch</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>ASSA</td> <td>140 €</td> </tr> <tr> <td>Badminton</td> <td>30 €</td> </tr> <tr> <td>Basket</td> <td>640 €</td> </tr> <tr> <td>Echecs</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Cercle nautique</td> <td>990 €</td> </tr> <tr> <td>FC Beausoleil</td> <td>3 185 €</td> </tr> <tr> <td>Gymnastique</td> <td>710 €</td> </tr> <tr> <td>Karaté</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>KBF</td> <td>55 €</td> </tr> <tr> <td>Kick Contact</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Lutte</td> <td>2 010 €</td> </tr> <tr> <td>Sarreguemines Handball</td> <td>160 €</td> </tr> <tr> <td>SFC</td> <td>890 €</td> </tr> <tr> <td>Taekwondo</td> <td>280 €</td> </tr> <tr> <td>Tennis</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Tennis de Table</td> <td>110 €</td> </tr> <tr> <td>Tir à l'Arc</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Tonic Boxe</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>9 980 €</td> </tr> </tbody> </table>	NOM DU CLUB	SUBVENTION	ASS Neunkirch	150 €	ASSA	140 €	Badminton	30 €	Basket	640 €	Echecs	50 €	Cercle nautique	990 €	FC Beausoleil	3 185 €	Gymnastique	710 €	Karaté	80 €	KBF	55 €	Kick Contact	100 €	Lutte	2 010 €	Sarreguemines Handball	160 €	SFC	890 €	Taekwondo	280 €	Tennis	200 €	Tennis de Table	110 €	Tir à l'Arc	50 €	Tonic Boxe	150 €	TOTAL	9 980 €
NOM DU CLUB	SUBVENTION																																											
ASS Neunkirch	150 €																																											
ASSA	140 €																																											
Badminton	30 €																																											
Basket	640 €																																											
Echecs	50 €																																											
Cercle nautique	990 €																																											
FC Beausoleil	3 185 €																																											
Gymnastique	710 €																																											
Karaté	80 €																																											
KBF	55 €																																											
Kick Contact	100 €																																											
Lutte	2 010 €																																											
Sarreguemines Handball	160 €																																											
SFC	890 €																																											
Taekwondo	280 €																																											
Tennis	200 €																																											
Tennis de Table	110 €																																											
Tir à l'Arc	50 €																																											
Tonic Boxe	150 €																																											
TOTAL	9 980 €																																											

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4212 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

14

Avances sur subvention 2023

1. De verser les avances sur subventions 2023 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 :

- Aux Arts etc.	6 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Association Riv'Droite Centre Socioculturel de Sarreguemines	55 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 4214	
Article 65748	
- Interassociation de Sarreguemines	31 500 €
Chapitre 65	
Rubrique 4214	
Article 65748	
- Music Dance Connection	1 400 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- CSL Beausoleil	5 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65748	
- Société Carnavalesque	20 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 633	
Article 65748	
- Ludothèque Beausoleil	20 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Asso Lutte	30 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65748	
- Sarreguemines Football Club	30 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65748	
- ASS Tennis	18 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65748	
- Sarreguemines Jump	10 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65748	

Décide sous
33 voix pour

		<p>- CCAS 200 000 € Chapitre 65 Rubrique 420 Article 657362</p> <p style="text-align: right;">Total : 426 900 €</p> <p>2. D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2023.</p>
15	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Contrat d'assurances risques statutaires - Modification du contrat négocié par le Centre de Gestion de la Moselle</u></p> <p>- d'accepter la proposition présentée au taux de 2,03% avec effet au 1^{er} janvier 2023 :</p> <p>Au taux de l'assureur s'ajoute toujours la contribution financière de 0,14% pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la proposition, les conventions, avenants et tout acte y afférent.</p> <p>- de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.</p>
16	Prend acte	<p><u>Rapport Social Unique 2021</u></p> <p>Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique.</p>
17	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Entente Loisirs Amitié »</u></p> <p>- de verser une subvention complémentaire de 9.000 € à l'association « Entente Loisirs Amitié »</p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer les documents qui se rapportent au versement de cette subvention</p> <p>Les crédits nécessaires sont disponibles au BP2022 à l'imputation 65/024/65748.</p>
18	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Adhésion à l'association « Le bouclier bleu - France »</u></p> <p>- d'approuver la demande d'adhésion à l'association « Bouclier bleu – France »</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier d'adhésion.</p>
19	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Contrat de délégation de service public – Exploitation du réseau de chaleur – Loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République et mise en conformité RGPD – Avenant n°3</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3.</p>
20	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Contrat de délégation de service public – Gestion des accueils périscolaire et extrascolaire – Loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République et mise en conformité RGPD – Avenant n°3</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3.</p>
21	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Contrat de délégation de service public – Gestion de la chambre funéraire – Loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République et mise en conformité RGPD – Avenant n°1</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1.</p>

22	Décide sous 33 voix pour 1 abstention 1 non- participation au vote	<p><u>Requalification du Secteur des Faïenceries – Convention avec l'EPFGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention dans la limite des crédits disponibles.
23	Décide sous 35 voix pour	<p><u>Autorisation de cession par l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est de l'ancien centre d'exploitation de la DDE situé route de Nancy à l'EURL Franck KESTENER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est à céder les terrains de l'ancien centre d'exploitation de la DDE situé route de Nancy à l'EURL Franck KESTENER. - d'acter que les modalités de cession seront établies dans les conditions de la convention approuvée par délibération du 27 septembre 2021
24	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de virements de crédits - d'acceptation d'indemnités de sinistres - d'utilisation de crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - de locations et de mise à disposition de Maisons de Quartier - de perceptions de subventions - de renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain - d'une demande de renouvellement d'adhésion
25		<p><u>Divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services


 Marc ZINGRAFF
 Maire de Sarreguemines
 1^{ER} Vice-Président de la Communauté
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 Conseiller Régional